



Le 6 avril 2021

CEDRIC LEBOEUF
KARINE LOISELLE
650, AVENUE SAMSON
RIVIERE-BEAUDETTE (QUÉBEC) J0P 1R0

Objet : Préautorisation - Financement hypothécaire

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous confirmer que selon les informations que vous nous avez fournies, votre demande de financement hypothécaire a été préautorisée pour un montant de **240 000,00 \$** pour l'acquisition d'un immeuble locatif 4 logements et moins dont le prix pourrait atteindre **300 000,00 \$**.

Le nom de la caisse qui effectuera le financement est :**CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT, 4 B, RUE BRIDGE, ORMSTOWN, QC J0S 1K0**.

Une fois que votre nouvel immeuble aura été choisi, vous devrez faire une demande de financement hypothécaire plus complète qui devra répondre aux exigences de la caisse et être approuvée par cette dernière. La caisse pourrait exiger, de la part d'un évaluateur agréé mandaté par elle, un rapport d'évaluation à vos frais démontrant la valeur et l'état de l'immeuble.

Une assurance hypothécaire (SCHL, Genworth) pourrait s'avérer nécessaire si le montant du financement par rapport à la valeur de l'immeuble le justifie. En ce cas, vous devrez rencontrer les conditions alors en vigueur de l'assureur hypothécaire et acquitter la prime d'assurance exigible, laquelle pourra être incluse dans le montant du financement.

Lorsque la demande de financement aura été approuvée et que les modalités du financement auront été convenues, une offre de financement, qui précisera ces modalités et les autres conditions du financement, vous sera transmise au plus tard un mois avant la date de conclusion de la transaction.

La présente préautorisation et les conditions s'y rattachant ont été émises sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis. Elle pourra être retirée ou modifiée si ceux-ci s'avèrent inexacts ou incomplets ou si la caisse constate que votre situation financière s'est modifiée depuis la demande de préautorisation. Celle-ci pourra également être modifiée si les critères de qualification ayant permis son émission ne sont plus les mêmes lorsque vous présenterez la demande de financement mentionnée ci-dessus, notamment si le déficit net de l'immeuble est supérieur au montant estimé de 11 833,72 annuellement.

Cette préautorisation est valide pour une période de six mois à partir de sa date d'émission. Pour pouvoir en bénéficier, toutes les conditions requises devront être remplies.

Pour tout renseignement relatif à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant(e) hypothécaire **Martine x Biscotti** au , qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Cloutier
Conseiller soutien